



AMENDEMENT N°1

A

L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°ARAA/PAE/2021/AMI/06

1. La date limite de soumission des manifestations d'intérêts initialement fixée au 15 mars 2021 est reportée au 22 mars 2021.
2. Toutes les autres dispositions de l'Appel restent inchangées.